



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 28 mai 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mai 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Stéphane SBRAGGIA,

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. VOGLIMACCI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, Mme CORTICCHIATO à M. MONDOLONI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à Mme SANTONI-BRUNELLI, Mme FALCHI à Mme SICHI, Mme MASSEI à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à M. ARESU, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. MARCANGELI, M. CAU, Mme SANNA, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Deliperi est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*



Séance du mardi 28 mai 2019  
Délibération N°2019/115

Compte administratif 2018  
Budget annexe de l'ANRU

Monsieur le maire demande à ses collègues de bien vouloir se prononcer sur le compte administratif 2018.

Il rappelle que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est appelé à se retirer au moment du vote du compte administratif et en conséquence la présidence de l'Assemblée sera assurée par un adjoint ou conseiller élu pour le remplacer.

Le conseil municipal élit Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué aux finances, en qualité de Président de séance.

#### M. Sbraggia expose à l'assemblée:

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 153 178.32 €

RECETTES : 379 781.83 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : + 226 603.51 €.

#### SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 22 610 962.78 €

RECETTES : 18 601 862.58 €

↳ Soit un déficit d'investissement brut d'exécution de : - 4 009 100.20 €.

↳ Soit un déficit global de clôture du compte administratif de : - 3 782 496.69 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 4 111 772.49	0.00	+ 102 672.39	- 4 009 100.20
Fonctionnement	+ 148 983.83	-148 983.83	+ 226 603.51	+ 226 603.51
<b>Total</b>	<b>- 3 962 788.66</b>	<b>-148 983.83</b>	<b>+ 329 275.80</b>	<b>- 3 782 496.69</b>

Ce déficit constaté à la clôture de l'exercice est à moduler car le compte administratif comporte des états de restes à réaliser de la section d'investissement très important notamment au niveau des recettes.

Report en dépenses d'investissement : 6 000 000.00 €  
 Report en recettes d'investissement : 9 940 609.47 €

↳ Soit un excédent sur les reports de : + 3 940 609.47 €.

↳ Soit un résultat cumulé de clôture du compte administratif de : + 158 112.78 €.

La présentation synthétique du Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU est présentée ci après :

Présentation synthétique du compte administratif 2018 budget de l'ANRU			
Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
<b>Fonctionnement</b>	<b>153 178.32</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>379 781.83</b>
Charges à caractère général	31 161.16	Produits exceptionnels	379 781.83
Frais financiers	122 017.16		
<b>Investissement</b>	<b>18 499 190.29</b>	<b>Investissement</b>	<b>18 601 862.58</b>
Rembt capital des emprunts	222 173.37	Fonds propres fctva	2 890 115.70
Frais études	92 595.84	Subventions reçues	9 725 746.88
Travaux en cours	18 184 421.08	Dettes et Emprunts	5 986 000.00
<b>Total</b>	<b>18 652 368.61</b>	<b>Total</b>	<b>18 981 644.41</b>
<b>Soit un solde positif sur réalisations 2018</b>		<b>+ 329 275.80</b>	
<b>Excédent de fonctionnement reporté 2017</b>		<b>+ 0.00</b>	
<b>Déficit d'investissement reporté 2017</b>		<b>- 4 111 772.49</b>	
<b>soit un résultat global de clôture avant reste à réaliser</b>		<b>- 3 782 496.69</b>	
Recettes d'investissement à réaliser		9 940 609.47	
Dépenses d'investissement à réaliser		6 000 000.00	
<b>Soit un solde positif sur reports 2018</b>		<b>+ 3 940 609.47</b>	
<b>Solde global CA 2018 après intégration des restes à réaliser</b>		<b>+ 158 112.78</b>	

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### **I) Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- **Au chapitre 011 :** Les achats et charges externes pour 31 161.16 €. Sont comptabilisées les commissions sur les ouvertures de crédit auprès des établissements bancaires et diverses prestations de services.
- **Au chapitre 66 :** Ce chapitre enregistre le paiement des intérêts des emprunts, des crédits relais et les intérêts courus non échus pour un montant global 122 017.16 €.

### **II) Recettes de fonctionnement**

Le financement de la section est assuré par :

- **Au chapitre 77 :** Le montant de la subvention d'équilibre provenant du budget principal pour un montant de 379 781.83 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### **I) Dépenses d'investissement**

- **Au chapitre 16 :** ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts de l'exercice pour 222 173.37 €.
- **Les dépenses d'équipement :** Elles sont globalisées en deux chapitres distincts selon qu'ils s'agissent d'immobilisations incorporelles au sein du chapitre 20 et la construction, l'aménagement de bâtiments ainsi que les travaux de voirie au chapitre 23. Pour l'année 2018, elles totalisent 18 277 016.92 euros.

Dépenses d'équipement		Crédits ouverts 2018			Réalizations 2018		
Chapitre	Intitulés	AP/CP	hors AP	totaux	AP/CP	hors AP	totaux
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0.00	130 338.62	130 338.62	0.00	92 595.84	92 595.84
Chap. 21	Acqt. terrains et bâtiments	641 125.00	0.00	641 125.00	0.00	0.00	0.00
Chap. 23	Travaux en cours	25 968 273.00	101 000.00	26 069 273.00	18 184 421.08	0.00	18 184 421.08
<b>Totaux</b>		<b>26 609 398.00</b>	<b>231 338.62</b>	<b>26 840 736.62</b>	<b>18 184 421.08</b>	<b>92 595.84</b>	<b>18 277 016.92</b>

Compte Administratif 2018	Opérations équipement globales	Crédits de paiement hors AP	Crédits de paiement CP sur AP
Crédits ouverts	26 840 736.62	231 338.62	26 609 398.00
Réalisations	18 277 016.92	92 585.84	18 184 421.08
Taux Global (réalisations + reports)	<b>68.09 %</b>	<b>40.02 %</b>	<b>68.33 %</b>

Nous distinguerons les investissements réalisés sur autorisations de programme et crédits de paiement des autres réalisations. Le tableau ci après retrace la situation globale de l'ensemble des AP/CP ouverts au 31 décembre 2018. Les crédits de paiements ouverts en 2018 ont été de 26.841 millions d'euros, les crédits de paiements utilisés ont été à la hauteur de 18.277 millions d'euros avec un taux de réalisation de 68.33 %.

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2018	Total Cumulé 2018	Crédits de paiement ouverts 2018	Crédits de paiement réalisés 2018	Restes à financer
Dépenses	4 100 245.35	71 402 260.75	26 609 398.00	18 184 421.08	30 757 407.49
AMENAGEMENT PARC PAYSAGER ANRU 8-16	0.00	2 560 751.00	1 700 000.00	386 257.23	1 728 806.73
PASSERELLE DES CANNES ANRU 08-29	623 549.00	1 293 600.00	384 347.00	3 886.26	1 277 271.78
ACQT ET DEMOLITION BATIMENT KYRNOLIA ANRU 08-38	4 000.00	473 500.00	40 000.00	0.00	473 500.00
AMENAGEMENT MARCHE DES CANNES ANRU 09-05	217 448.00	547 448.00	160 933.00	1 729.74	534 714.26
DEMOLITION RUINE CANDIA ANRU 08-35	960 000.00	1 568 966.00	0.00	0.00	1 567 166.00
BASSIN RETENTION ALZO DI LEVA I ANRU 8-26	0.00	5 214 784.58	50 000.00	0.00	3 510 952.00
BASSIN DE RETENTION PERALDI ANRU 8-10	0.00	7 675 214.00	638 335.00	37 205.40	7 638 008.60
RECONSTRUCTION SUR SITE ECOLE DES SALINES ANRU 9-03	494 235.00	6 186 844.10	3 380 000.00	3 323 289.42	56 711.23
DEMOLITION ECOLE DES SALINES ANRU 8-28	- 488 801.00	461 482.00	332 383.00	104 943.18	356 538.82
MAISON DE QUARTIER DES CANNES ANRU 9-04	0.00	2 772 770.72	23 400.000	8 127.38	15 340.91
TRANCHE I LES CANNES ANRU	938 463.35	9 477 591.35	2 734 359.89	1 867 871.73	866 488.16
TRANCHE I LES SALINES ANRU	2 642 365.00	11 453 865.00	5 200 000.00	4 152 118.01	1 547 882.28
TRANCHE II LES CANNES ANRU	-1 176 377.00	14 620 204.00	8 165 640.11	6 319 837.27	6 638 783.04
TRANCHE II LES SALINES ANRU	873 833.00	6 095 813.00	3 800 000.00	1 979 155.46	3 545 816.68

Intitulés de l'A.P.	Montant des AP		Montant des CP		
	Révision de l'exercice 2018	Total Cumulé 2018	Crédits de paiement ouverts 2018	Crédits de paiement réalisés 2018	Restes à financer
RESEAUX VRD 5 ANRU 8-34	0.00	999 427.00	0.00	0.00	999 427.00

Pour ce qui est des opérations non votées en autorisations de programmes, le montant des réalisations, essentiellement diverses études, s'établit à 92 585.84 € pour des crédits ouverts à hauteur de 231 338.62 € soit un taux de réalisation de 40.02 %.

## II) Recettes d'investissement

Le financement de la section est assuré par :

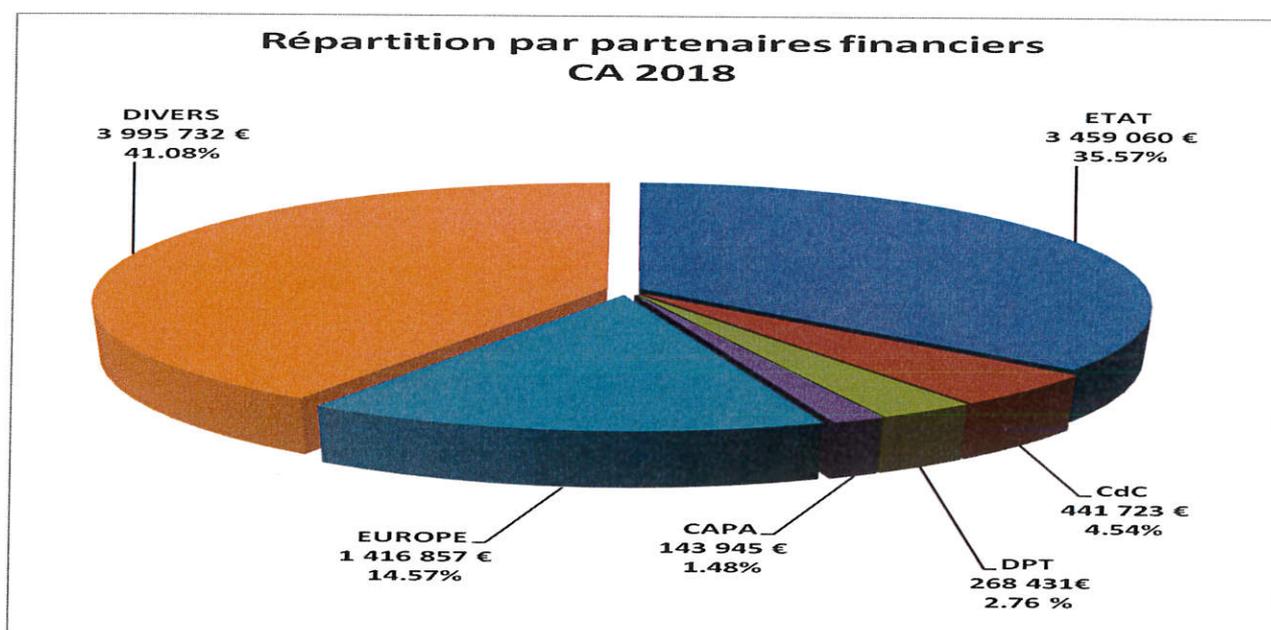
- **Au chapitre 10 :** Ce chapitre totalise 2 890 115.70 euros. il enregistre le montant du FCTVA encaissé sur les investissements de l'année n-1 soit 2 741 131.87 € ainsi que l'affectation au compte 1068 d'une partie du résultat de la section de fonctionnement constaté au CA 2017 pour 148 983.83 €
- **Au chapitre 13 :** 9 725 746.88 € ont été perçus au titre des subventions d'investissement allouées par les partenaires financiers sur l'exécution des programmes d'investissement. Le taux de réalisation pour l'exercice 2018 est de 34.82 %.

CA 2018 chap.13	TOTAL
<b>Prévisions budgétaires</b>	<b>27 930 525.28</b>
subventions reçues	9 725 746.88
<b>% encaissements</b>	<b>34.82 %</b>
restes à réaliser	9 940 609.47
<b>% des restes à encaisser</b>	<b>35.59 %</b>
<b>% global</b>	<b>70.41 %</b>

La répartition par tiers des subventions d'équipement comptabilisées au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

Partenaires	ETAT	CdC	DPT	CAPA	EUROPE	AUTRES
<b>Prévisions</b>	12 442 427.00	2 250 502.22	2 119 614.00	0.00	2 319 633.33	8 798 348.73

Encaissements	3 459 059.92	441 722.58	268 430.80	143 944.76	1 416 856.96	3 995 731.86
% des encaissements	27.80 %	19.63 %	12.66 %	6.79 %	61.08 %	45.41 %
Restes à réaliser	4 349 679.68	1 725 507.71	456 881.66	0.00	895 494.48	2 513 045.94
% des restes à réaliser	34.96 %	76.67 %	21.55 %	0.00 %	38.61 %	28.56 %
Titres + reports	7 808 739.60	2 167 230.29	725 312.46	143 944.76	2 312 351.44	6 508 777.80
% global	62.76 %	96.30 %	34.22 %	6.79 %	99.69 %	73.98 %



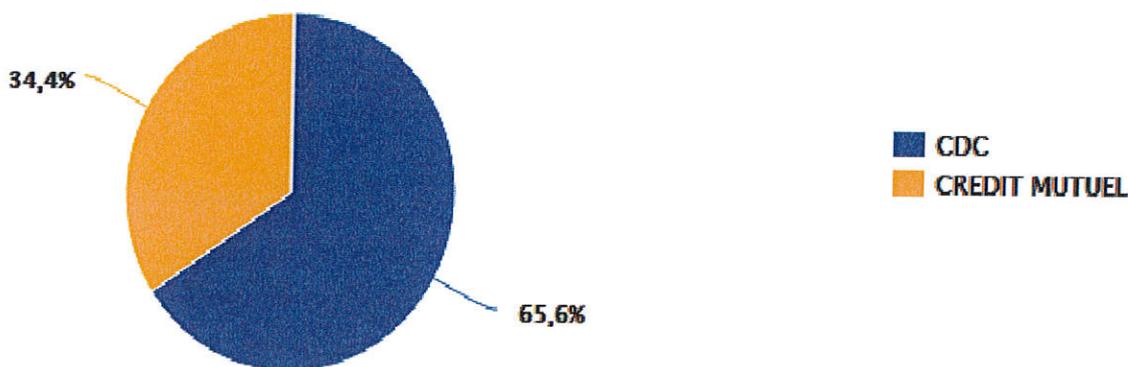
- **Au chapitre 16 :** Afin de financer la programmation des investissements un emprunt de 3.986 millions d'euros a été mobilisé auprès de la CDC dans le cadre de l'enveloppe "Prêt Renouvellement Urbain". S'agissant d'une enveloppe normée et conventionnée, les conditions financières sont imposées ; les prêts sont souscrits pour une durée de vingt ans et l'indexation se fait sur le taux du livret A + marge de 0.6% soit un taux en vigueur à 1.35 % à ce jour.  
Ce chapitre comptabilise également l'obtention d'un prêt relais de 2 000 000 € auprès du crédit mutuel sur une courte durée (3 ans au maximum). Le crédit relais est un emprunt à court terme et à caractère budgétaire destiné au préfinancement des investissements en anticipant les versements effectifs des fonds et subventions attendus. L'encaissement et le remboursement du prêt ont nécessairement lieu sur des exercices différents. Il s'agit d'un emprunt budgétaire relevant du régime juridique et comptable des emprunts, donc comptabilisés en classe 16.

### III) L'endettement

L'endettement au 31 décembre 2018 du budget annexe de l'ANRU est le suivant :

Etablissements financiers	Montants empruntés	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
 <b>Crédit Mutuel</b>	6 000 000.00	6 000 000.00	2
 <b>Caisse des Dépôts</b>	13 520 518.46	11 440 555.89	11
<b>Totaux</b>	<b>19 520 518.46 €</b>	<b>17 440 555.89 €</b>	<b>13</b>

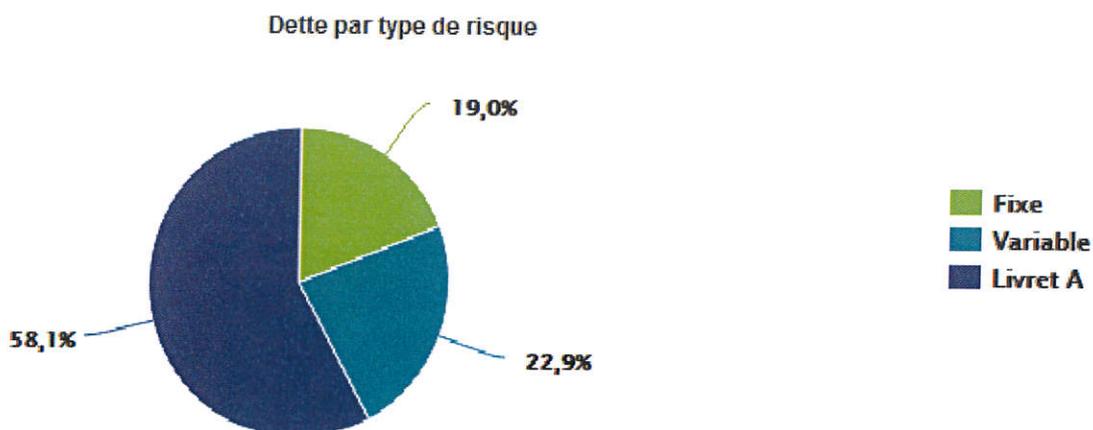
Dettes par prêteur



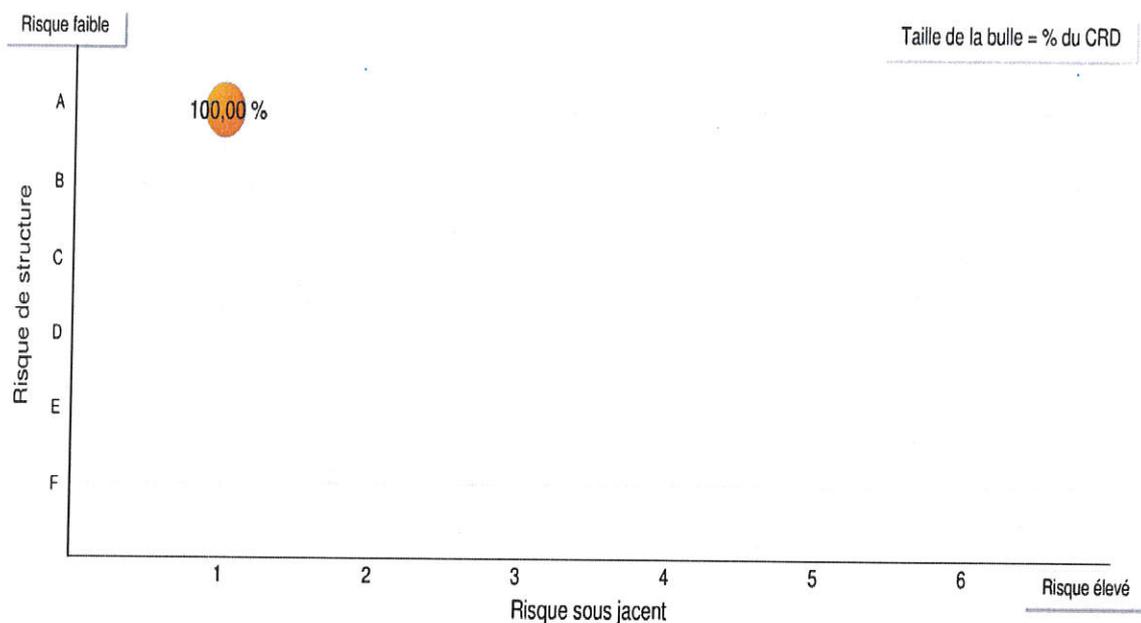
Prêteurs	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû au 31/12/2018	Risque de taux
Caisse des dépôts	2015	1 422 000.00 €	16.75	Livret A + 0.6 %	1 232 234.43 €	1A
Crédit mutuel	2016	4 000 000.00 €	0.25	EUR 3 M +0.85	4 000 000.00 €	1A
Caisse des dépôts	2016	659 424.00 €	17.58	Fixe à 1.43 %	594 238.55 €	1A
Caisse des dépôts	2016	123 805.00 €	17.58	Fixe à 1.43 %	111 566.63 €	1A
Caisse des dépôts	2016	470 117.00 €	17.58	Fixe à 1.43 %	423 644.95 €	1A
Caisse des dépôts	2016	206 654.00 €	17.58	Fixe à 1.43 %	186 225.84 €	1A
Caisse des dépôts	2017	2 938 115.46 €	20.17	Livret A + 0.6 %	2 872 897.00€	1A
Caisse des dépôts	2017	659 424.00 €	18.83	Livret A + 0.6 %	630 483.13 €	1A
Caisse des dépôts	2017	123 805.00 €	18.83	Livret A + 0.6 %	118 371.44 €	1A
Caisse des dépôts	2017	470 117.00 €	18.83	Livret A + 0.6 %	449 484.46 €	1A
Caisse des dépôts	2017	873 757.00 €	18.83	Livret A + 0.6 %	835 409.46 €	1A
Caisse des dépôts	2018	3 986 000.00€	21.17	Livret A + 0.6 %	3 986 000.00 €	1A
Crédit mutuel	2016	2 000 000.00 €	2.58	Fixe à 0.90 %	2 000 000.00 €	1A
Caisse des dépôts	2019	1 587 300.00 €	20.17	Livret A + 0.6 %	0.00 €	1A
		<b>19 520 518.46 €</b>			<b>17 440 555.89 €</b>	

Il est à noter que les emprunts « crédit mutuel » ne sont pas des emprunts dit « classique ». Nous avons jugé opportun de préfinancer l'encaissement des subventions attendues. En effet le principe qui régit les versements des subventions aux collectivités repose sur la justification du paiement des travaux. Cette pratique est de nature à entrainer, pour les collectivités, des difficultés et des déséquilibres de trésorerie puisqu'il s'agit de préfinancer les subventions attendues. C'est pour ces raisons que nous avons décidé de recourir à deux crédits relais à hauteur de 6 millions d'euros auprès du crédit mutuel pour une durée maximale de trois années.

Type d'emprunts	Encours au 31/12	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 315 675.97 €	19.01 %	1.11 %
Livret A	10 124 879.92 €	58.05 %	1.35 %
Variable	4 000 000.00 €	22.94 %	0.87 %
<b>TOTAUX</b>	<b>17 440 555.89 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>1.19 %</b>



L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe est classé 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.



Il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU.

#### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'APPROUVER** le Compte administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU ci- annexé.

Etant précisé que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, est en concordance avec le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

##### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Stéphane SBAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 mai 2019,

Considérant que M. Sbraggia a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Sbraggia pour le vote du Compte Administratif ;

**APPROUVE**

**Par 38 voix pour et 2 abstentions  
(M. Leonetti, M. Castellana)**

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU.

Etant précisé que le Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal, est en en concordance avec le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'ANRU.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

